



N/réf : DP/CB 316

**Monsieur le Président**

**R.F.F.**

92, avenue de France

**75648 PARIS CEDEX 13**

Lettre R.A.R.

Fors, le 5 mars 2015

**Objet : AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE**

Monsieur le Président,

A la suite de l'avis favorable donnée par la commission d'enquête publique, la municipalité de Fors tient à vous faire part des remarques suivantes.

La commune de Fors est concernée au premier chef par le projet d'autoroute ferroviaire atlantique puisqu'elle fait partie des points noirs recensés par la commission, pour deux raisons principales :

- la voie ferrée traverse le bourg de Fors et **les nuisances sonores seront donc très importantes pour les riverains.**
- **la commune de Fors sera coupée en deux** lors du passage du fret ferroviaire (3 passages à niveau échelonnés sur 800 m) ainsi **les moyens de secours ne pourront pas traverser le bourg pendant un laps de temps important.**

C'est pourquoi **la municipalité souhaite être informée directement de la suite donnée au projet**, notamment pour ce qui concerne les **réserves 1** (désignation d'un interlocuteur unique par région) et **3** (prise en charge des nuisances sonores) imposées par la commission.

Notamment, nous souhaitons savoir quelles mesures seront prises pour les logements impactés par l'A.F.A (isolation,...). En effet, de nombreux administrés Forsitains nous interrogent sur cette prise en charge, or RFF n'a rien proposé en ce sens à ce jour.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma sincère considération.

Madame Dominique Pognard  
Maire

